

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.81.1998.TREATIES-2 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
CONCLUE À MONTEGO BAY (JAMAÏQUE) LE 10 DÉCEMBRE 1982

DÉSIGNATION D'ARBITRES PAR LA FRANCE ET
LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD
EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII DE LA CONVENTION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Les 4 et 19 février 1998, les Gouvernements français et du
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont notifié au
Secrétaire général les nominations d'arbitres suivants aux fins des
dispositions de l'article 2 de l'annexe VII de la Convention
susmentionnée :

FRANCE

- Daniel Bardonnnet, Secrétaire général de l'Académie de Droit
international de La Haye, Membre de l'Institut de Droit
International
- Pierre-Marie Dupuy, Professeur à l'Université de Paris II
- Jean-Pierre Queneudec, Professeur à l'Université de Paris I
- Laurent Lucchini, Professeur à l'Université de Paris I et à
l'Institut océanographique.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET
D'IRLANDE DU NORD

- Professeur Christopher Greenwood
- Professeur Elihu Lauterpacht CBE QC
- Sir Arthur Watts KCMG QC

Le 23 avril 1998



À l'attention des services des traités des ministères des affaires
étrangères et des organisations internationales intéressées

CORRESPONDENCE UNIT

42 MEMBER STATES plus 2 NON-MEMBERS

FRENCH AND SPANISH

ALBANIA
ALGERIA
ANDORRA
ARGENTINA
BELGIUM
BENIN
BURKINA FASO
BURUNDI
CAMBODIA
CAMEROON
CAPE VERDE
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
CHAD
COMOROS
CONGO
COTE D'IVOIRE
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO
DJIBOUTI
EQUATORIAL GUINEA
FRANCE
GABON
GUINEA
GUINEA-BISSAU
HAITI

ITALY
LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC
LEBANON
LUXEMBOURG
MADAGASCAR
MALI
MAURITANIA
MONACO
MOROCCO
NIGER
PARAGUAY
ROMANIA
RWANDA
SAN MARINO
SAO TOME AND PRINCIPE
SENEGAL
TOGO
TUNISIA

NON-MEMBER STATES

HOLY SEE
SWITZERLAND

INFORMATION COPY SENT TO:

ALSON SENT TO: